

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Ouistreham

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Etablir un budget annuel compris entre 10 et 25 € par habitant et par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : écoles primaires et maternelle, crèche, collège, foyer Jules Viquelin, centre socio-culturel, cinéma le Cabieu.

(Points noirs identifiés par le comité citoyen et lors du baromètre des villes cyclables)

Action n°3 :

Mettre le vélo au cœur des réaménagements et de la construction de futurs pôles d'attractivité : maison de santé, quartier du planître...

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°5 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°6 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement aux abords des écoles, des places du marché.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°8 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°10 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°11 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°12 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.